

Contrat Enfance Jeunesse Ville de Besançon / CAF de Besançon - Programmation du Volet Jeunesse 2009 - Actions nouvelles - Signature d'un avenant

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur : Au titre de sa politique Enfance - Jeunesse, la Ville de Besançon gère des équipements Petite Enfance, Enfance et Jeunesse et soutient également des associations qui interviennent dans ces mêmes domaines.

Ainsi, elle gère quinze structures d'accueil Petite Enfance et organise et finance des accueils de loisirs et espaces jeunes de proximité à destination des enfants et des jeunes les mercredis et vacances.

A ce titre, la Ville est signataire avec la Caisse d'Allocations Familiales d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2007 puis 2008-2010, apportant sa participation au développement des équipements, structures et actions.

Dans la programmation 2009, des actions nouvelles (création d'accueils de loisirs) étaient présentées :

- deux actions d'accueil de loisirs élémentaires et adolescents organisés par Vesontio Sports Vacances dont celui d'été au centre-ville qu'il sera proposé d'intégrer dans les offres de loisirs d'été auprès des jeunes (opération «Été Jeunes»)

- deux actions municipales sur l'organisation d'accueils de loisirs élémentaires sur le quartier Battant : un accueil périscolaire associé à l'école d'Arènes mis en place par la Direction Education et un autre extrascolaire (vacances) géré par l'Espace associatif et d'animation des Bains Douches.

Cette programmation a été adoptée le 26 mars dernier par le Conseil Municipal, dans l'attente de l'approbation de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le conseil d'administration de la CAF a apporté son accord sur les actions présentées par l'association «Vesontio Sports Vacances» et l'Espace Municipal Associatif et d'Animation des Bains Douches.

L'avis a été défavorable concernant le projet pour l'accueil périscolaire associé à l'école d'Arènes au motif que la tarification symbolique appliquée est contraire aux principes CAF de participation adaptée aux ressources des familles et de non gratuité.

Pour rappel, la Ville a versé 50 % du montant Base CEJ sollicité (soit 2 600 € sur 5 200 €) à Vesontio Sports Vacances pour ces actions nouvelles et apporté les fonds nécessaires à l'ouverture de l'Accueil de Loisirs de l'Espace municipal associatif et d'Animation des Bains Douches.

Actualisation des actions :

➤ Structures Associatives

Au 26 mars 2009

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Base CEJ	Part CAF attendue	Part Ville	Total versement au 26/03/09
271	Vesontio Sport Vacances	AL Petites Vacances	29 360,00	2 700,00	1 485,00	1 215,00	1 350,00
272	Vesontio Sport Vacances	AL Eté Centre-Ville	31 120,00	2 500,00	1 375,00	1 125,00	1 250,00
	Total		60 480,00	5 200,00	2 860,00	2 340,00	2 600,00

Au 14 décembre 2009, après décision de la CAF

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Base CEJ	Part CAF attendue	Part Ville*	Total versement au 26/03/09
271	Vesontio Sport Vacances	AL Petites Vacances	29 360,00	2 475,00	1 479,50	1 215,00 (995,50 + 219,50)	1 350,00
272	Vesontio Sport Vacances	AL Eté Centre-Ville	31 120,00	1 260,00	693,00	1 125,00 (567 + 558)	1 250,00
	Total		60 480,00	3 735,00	2 172,50	2 340,00 (1 562,50 + 777,50)	2 600,00

* maintien des financements accordés en mars 2009

➤ Structures municipales

Au 26 mars 2009

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Base CEJ	Part CAF attendue	Part Ville
239	Espace Associatif et d'Animation des Bains Douches	AL Battant Vacances	34 197,00	9 609,00	5 284,95	4 324,05
	Total		34 197,00	9 609,00	5 284,95	4 324,05

Au 14 décembre 2009, après décision de la CAF

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Base CEJ	Part CAF attendue	Part Ville
239	Espace Associatif et d'Animation des Bains Douches	AL Battant Vacances	34 197,00	19 318,20	10 652,01	8 693,19
	Total		34 197,00	19 318,20	10 652,01	8 693,19

CEJ 2009	Coût prévu	Base CEJ	Part CAF attendue	Part Ville
TOTAL nouvelles actions 2009	94 677,00	23 053,20	12 824,51	11 033,19 (10 255,69 + 777,50)

La Caisse d'Allocations Familiales ayant validé l'intégration de ces nouvelles actions dans ce CEJ, il y a lieu d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant au CEJ correspondant avec la CAF.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à intervenir au Contrat Enfance Jeunesse passé avec la CAF

- décider de verser la subvention à l'Association Vesontio Sport Vacances, la somme étant à prélever au chapitre 65.422/6574.7008.47041 qu'il conviendra d'abonder, lors de la décision modificative n° 3 de l'exercice 2009, par un transfert de crédit de 2 600 € en provenance du chapitre 012.422/64131.47032.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 décembre 2009.